



# Annexe A - Inspection et entretien des équipements de recyclage des eaux grises suivant le décret du 12 juillet 2024

Système de recyclage des eaux grises - Liste du matériel visé par le contrat annuel de maintenance :

- Cuve de stockages eau grise brut et système de ventilation intégré
- Cuve de traitement eau grise brut et bioréacteurs à membrane
- Pompe de transfert
- Pompe d'aération.
- Process extraction perméat
- Appoint eau de ville (dans le cas d'un système mixte)
- Armoire de commande AQUACLEAR

Mr. Jean-Louis MANENT  
Représentant de AQUAE ENVIRONNEMENT  
« Lu et approuvé »

Mr./Mme. ....  
Représentant de .....  
« Lu et approuvé »

## Annexe B - Inspection et entretien des équipements de recyclage des eaux grises suivant le décret du 12 juillet 2024

Equipements	Type de mission	Intervention	Description
Collecteur d'eaux grises	Contrôle	A & B	Vérifier que l'eau s'écoule sans obstacle (y compris les orifices de trop pleins). Contrôler l'étanchéité.
	Entretien	B	Nettoyage du pré filtre (si présent sur l'installation).
Cuve de stockage d'eaux grises	Contrôle	A & B	Contrôle de l'état général de la cuve, de sa propreté, de son étanchéité (y compris raccord de vidange & raccord de trop-plein). Contrôle de l'adéquation entre le niveau réel d'eau en cuve, et le niveau indiqué sur la jauge (si équipement présent).
	Entretien	B	Vidange et nettoyage. Si nécessaire, prélèvement et analyse des dépôts de sédiments.
Cuve de filtration d'eaux grises	Contrôle	A & B	Contrôle de l'état général de la cuve, de sa propreté, de son étanchéité (y compris raccord de vidange & raccord de trop plein). Contrôle de l'adéquation entre le niveau réel d'eau en cuve, et le niveau indiqué sur la jauge (si équipement présent).
	Entretien	B	Vidange et nettoyage. (si nécessaire) Si nécessaire, prélèvement et analyse des dépôts de sédiments.
Cuve de stockage filtrat d'eaux grises et appoint EFS et eau de pluie*	Contrôle	A & B	Contrôle de l'état général de la cuve, de sa propreté, de son étanchéité (y compris raccord de vidange & raccord de trop plein). Contrôle de l'adéquation entre le niveau réel d'eau en cuve, et le niveau indiqué sur la jauge (si équipement présent).
	Entretien	B	Vidange et nettoyage. (si nécessaire) Si nécessaire, prélèvement et analyse des dépôts de sédiments.
Pompe(s) d'aération de la cuve de stockage et de filtration	Contrôle	A & B	Contrôle visuel du bon fonctionnement de la/des pompe(s), des flotteurs, vérification des étanchéités.
	Entretien	B	Essai de fonctionnement, étanchéités des parties mécaniques de la pompe, changement d'huile (si modèle avec huile). Vérification des clapets anti-retour. Étanchéité des canalisations d'aspiration et de refoulement et de la connexion pompe/diffuseur. Contrôle + nettoyage (remplacement si nécessaire) du filtre à air. Constat de l'état général.

\*Opérations uniquement valables pour les systèmes mixtes, c'est-à-dire avec valorisation de l'eau de pluie

\*\*Opérations non réalisées par nos soins

## Annexe B - Inspection et entretien des équipements de recyclage des eaux grises suivant le décret du 12 juillet 2024

Equipements	Type de mission	Intervention	Description
Pompe d'extraction du filtrat	Contrôle	A & B	Contrôle visuel du bon fonctionnement de la/des pompe(s), des flotteurs, vérification des étanchéités.
	Entretien	B	Essai de fonctionnement, étanchéités des parties mécaniques de la pompe, changement d'huile (si modèle avec huile), Vérification des clapets anti-retour. Étanchéité des canalisations d'aspiration et de refoulement. Vérification de la valeur de dépression de la pompe. Vérification du fonctionnement et de l'étanchéité du robinet de prise d'échantillon. Constat de l'état général.
Alimentation d'appoint en eau de pluie et surverse*	Contrôle	A & B	Contrôle du fonctionnement et du réglage de l'interrupteur à flotteur commandant le démarrage et l'arrêt du remplissage d'appoint, de la garde d'air (réglage du niveau d'eau), du robinet d'alimentation. Vérification visuelle de la qualité de l'eau de pluie fournie.
Alimentation d'appoint en EFS et surverse	Contrôle	A & B	Contrôle de la garde d'air (réglage du niveau d'eau), du robinet d'alimentation et du trop-plein, le robinet étant complètement ouvert. Le cas échéant, contrôle visuel de l'aération et de la purge d'air.
Prise d'échantillon**	Contrôle	A & B	Prise d'échantillon de filtrat pour analyse suivant le tableau d'analyse recommandé par l'ANSES, en respectant le protocole exigé par le laboratoire : flacon stérile, attendre 10 seconde d'écoulement libre avant de remplir le flacon d'échantillon.
Consignation des résultats d'analyse dans le carnet sanitaire et analyse des résultats**	Contrôle	A & B	Consignation des résultats d'analyse dans le carnet sanitaire, et vérification des valeurs. <b>En cas de valeurs non conforme aux recommandations, neutralisation immédiate du système.</b>

\*Opérations uniquement valables pour les systèmes mixtes, c'est-à-dire avec valorisation de l'eau de pluie

\*\*Opérations non réalisées par nos soins